

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 29 octobre 2024**

**Délibération n°129\_241029**

**Fonds de concours de la CIVIS au titre de l'année 2024 - Approbation des opérations et de leur plan de financement.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 23 octobre 2024, dématérialisée et affranchie le 23 octobre 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procurations données à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA <sup>2</sup> Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH <sup>2</sup> M. Brice GOKALSING-POUPIA <sup>4</sup> Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY <sup>3</sup> Mme Camille CLAIN <sup>1</sup>  Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Juliana M'DOIHOMA  Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°129 et donne procuration à Mme Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN

<sup>2</sup>Ont quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au débat de la délibération n°130 et ne prennent pas part au vote

<sup>3</sup>Ne prend pas part au vote de la délibération n°130

<sup>4</sup>A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°148 et donne procuration à M. Imran HATTEEA

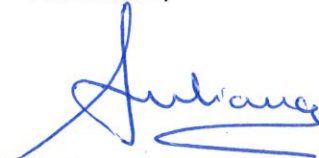
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.**

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°127 à 128	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°129	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°130	26	6	13	3	29	0	0
Pour les délibérations n°131 à 135	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°136 à 137	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n° 138 à 139	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°140	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°141 à 147	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°148 à 158	25	7	13	0	32	0	0


Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA



 <i>Ville de passion!</i>	<b>Conseil municipal - Séance du 29 octobre 2024</b> <b>Délibération n°129_241029</b>	<b>Pôle Finances,</b> <b>Optimisation et</b> <b>Contrôle</b>
	<b>Fonds de concours de la CIVIS au titre de</b> <b>l'année 2024</b> <b>Approbation des opérations et de leur plan de</b> <b>financement</b>	<b>Direction</b> <b>optimisation et</b> <b>contrôle</b>

## I) LE CONTEXTE

La Maire informe l'Assemblée que par délibération n°240410-12, le Conseil communautaire de la Communauté intercommunale des villes solidaires (CIVIS), réuni en séance du 10 avril 2024, a délibéré sur l'attribution du fonds concours 2024 d'un montant de 3 000 000 € au bénéfice de l'ensemble de ses communes membres.

Cette enveloppe est répartie selon les critères suivants :

- Population : 60 %,
- Potentialité financier : 40%.

Au regard de ces critères, la commune de Saint-Louis dispose d'une enveloppe de 731 841€. Le cadre posé par la CIVIS précise qu'une partie des fonds (15 % soit 109 776 € concernant la Commune de Saint-Louis) soit consacrée au financement des opérations d'investissement situées dans les zones dites « Quartiers Prioritaires de la Ville ».

Par ailleurs, le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subvention, une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus soit 50% maximum du montant global de l'opération.

En outre, il est rappelé que sur le territoire saint-louisien, les 5 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) représentent 19 066 habitants soit 36% de la population.

Compte tenu que la collectivité a développé une politique de proximité à la faveur des quartiers en programmant des opérations de réhabilitation des équipements publics notamment, il est proposé au Conseil municipal de consacrer une partie de l'enveloppe accordée au financement de ces travaux.

En outre, dans un souci d'optimisation des sources de financement des projets municipaux, il est proposé à l'instar de chaque année, d'affecter l'autre partie au financement des dépenses d'équipement éligibles à aucun autre dispositif, à savoir :

- les travaux sur les bâtiments publics en QPV
- les travaux de modernisation des voiries communales.

Le plan de financement du programme d'investissement lié aux fonds de concours de la CIVIS au titre de l'année 2024 se décline ainsi de la façon suivante :

Libellé de l'opération	Coût total (€ HT)	Part fonds concours CIVIS		Part communale (€ HT)	Montant affecté aux QPV (€ HT)
		En valeur	En %		
Travaux (construction, rénovation, réfection d'étanchéité) sur les bâtiments publics en QPV	219 552.00	109 776.00	50	109 776.00	109 776.00
Modernisation des voiries communales, parkings, eaux pluviales et divers	1 244 130.00	622 065.00	50	622 065.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 682.00</b>	<b>731 841.00</b>	<b>50</b>	<b>731 841.00</b>	<b>109 776.00</b>

## II) DELIBERATION

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°240410-12 du Conseil Communautaire des Villes Solidaires (CIVIS) du 10 avril 2024 relatif au fonds de concours de la CIVIS 2024,

**Madame Camille CLAIN** quitte la salle des délibérations lors du débat de l'affaire et donne procuration à **Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN**.

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement des opérations retenues au titre du Fonds concours de la CIVIS 2024 comme suit :

Libellé de l'opération	Coût total (€ HT)	Part fonds concours CIVIS		Part communale (€ HT)	Montant affecté aux QPV (€ HT)
		En valeur	En %		
Travaux (construction, rénovation, réfection d'étanchéité) sur les bâtiments publics en QPV	219 552.00	109 776.00	50	109 776.00	109 776.00
Modernisation des voiries communales, parkings, eaux pluviales et divers	1 244 130.00	622 065.00	50	622 065.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 682.00</b>	<b>731 841.00</b>	<b>50</b>	<b>731 841.00</b>	<b>109 776.00</b>

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20241029-DCM129\_2024-DE



**Article 2** : d'autoriser la Maire ou son Elu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer la convention de financement et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Vote : 32 pour**

La Maire,



*Juliana M'DOIHOMA*  
**Juliana M'DOIHOMA**

**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**